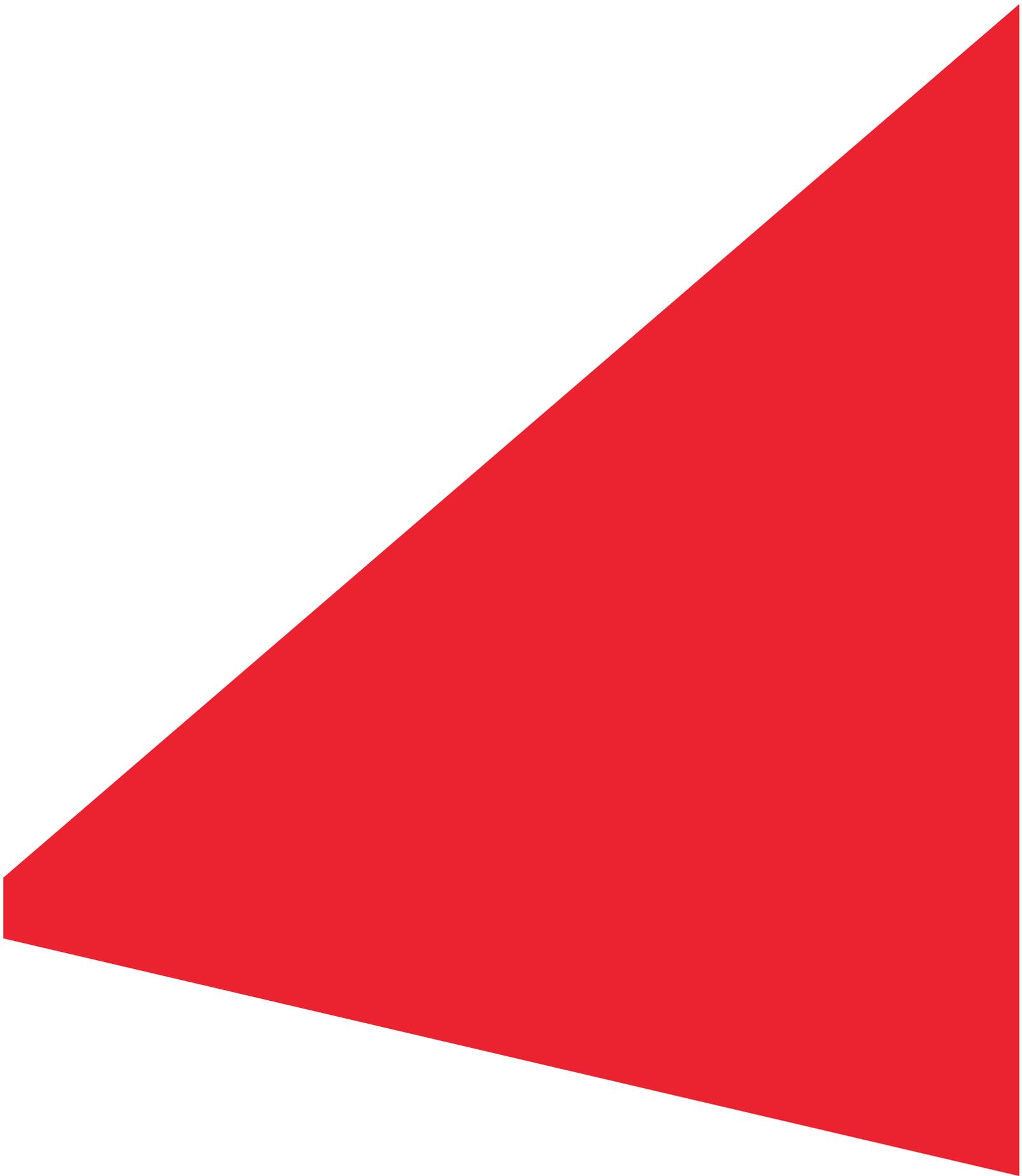


LICENCE  
PROFESSIONNELLE  
GESTION ET  
ACCOMPAGNEMENT  
DE PROJETS  
PÉDAGOGIQUES

Métiers de la santé : prévention et  
éducation à la santé

2021/2022





# SOMMAIRE

L'université Clermont Auvergne	8
Présentation de l'INSPÉ Clermont auvergne	8
Service de la formation	14
Bibliothèque universitaire	15
Canopé	15
Calendrier universitaire	15
Recherche	16
Relations internationales	17
Environnement numérique et ressources informatiques	18
Utilisation de l'ENT et de la plateforme de travail moodle	19
Installation de Microsoft 365 et teams	20
Vie étudiante	22
Restauration	22
Activités sportives (SUAPS)	23
Activités culturelles (SUC)	23
Service université handicap (suh) et service des santé universitaire (SSU)	24
Crèche universitaire	24
Service social uca	25
Cellule harcèlement sexuel	25
Infirmierie	25

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique et ont à la fois valeur de féminin et masculin.



# LE MOT DU DIRECTEUR

Chers étudiants,  
Au nom des enseignants,  
enseignants-chercheurs et  
personnels administratifs, je vous  
souhaite la bienvenue à  
l'Inspé Clermont Auvergne.

Les formations portées par l'INSPÉ couvrent les champs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, aux niveaux licence et Master ainsi qu'en formation continue. Elles ont une orientation résolument professionnelle tout en étant profondément ancrées dans les recherches en éducation. Nos formations visent à tisser des liens entre les résultats de la recherche et le développement de compétences professionnelles. C'est parce que les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation nécessitent de faire appel à un ensemble de domaines de recherches en éducation que l'INSPÉ s'appuie principalement sur un laboratoire de recherche pluridisciplinaire dans le domaine de l'Éducation et de la Formation, le laboratoire ACTé.

En partenariat avec un grand nombre d'acteurs (composantes de l'université, Rectorat, associations partenaires de l'institut...) l'INSPÉ, à travers ses quatre sites de formation (Aurillac, Chamalières, Le Puy-en Velay, Moulins), contribue à la politique de déploiement territoriale de l'offre de formation de l'Université Clermont Auvergne. La plupart des formations que nous proposons sont pensées pour accueillir un public en formation continue notamment à travers la mise en place de formations hybrides, comodales ou à distance.

L'ensemble des équipes pédagogique, administrative et technique se mobilisent depuis plusieurs années au service des étudiants. Sous la responsabilité de l'équipe de direction (Raphael Coudert, Frédéric Dana, Maléna Dumoutier, Nadia Liris, Ludovic Morge), les personnels travaillent à améliorer la qualité du service offert aux étudiants et aux personnels de l'Éducation Nationale.

L'année de formation que vous entamez sera à la fois riche et exigeante. Elle appelle de votre part un réel engagement. Sachez que vous pouvez compter sur celui de l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et techniques qui travaillent au sein de notre institut.

Tous mes vœux de réussite vous accompagnent.

Je souhaite que votre passage à l'INSPÉ Clermont Auvergne soit le tremplin de votre épanouissement intellectuel, social, culturel, professionnel et personnel.

**Ludovic MORGE**  
**Professeur des universités**  
**Directeur de l'INSPÉ Clermont auvergne**



# ORGANISATION ET COVID

Mesdames et Messieurs les étudiants,

Nous voici, au moment de la rentrée, à l'aube d'une année dont les incertitudes restent nombreuses au regard de la situation liée à l'épidémie de covid-19.

Nul ne peut prévoir le contexte sanitaire dans lequel se dérouleront les semaines et mois qui viennent.

Vous devez cependant savoir que les équipes de formation seront très attentives à mettre en place, dès que ce sera nécessaire, si cela est nécessaire, des dispositifs de formation qui s'adapteront au mieux aux contraintes.

Dans ces conditions, il sera absolument indispensable que vous soyez rapidement équipés d'outils informatiques permettant de suivre votre formation à distance.

L'Université Clermont-Auvergne a souscrit à l'offre Microsoft Office 365, et permet ainsi à tous les étudiants de bénéficier des logiciels de la suite Office 365 en ligne et de les installer sur leurs PC personnel, tablette ou encore téléphone portable. Il sera nécessaire que vous téléchargiez cette suite 365 pour que vous puissiez utiliser l'application Teams (qui pourra être un support de cours, de visioconférence...); votre adresse étudiante sera obligatoire.

(<https://dsi.uca.fr/catalogue-de-services/beneficier-d-office-365-education-gratuitement-27251.kjsp>)

Les conditions dans lesquelles se dérouleront les formations exigeront de la part des personnels et des usagers de l'INSPÉ de la réactivité et de la rigueur pour que, en cas de dégradation du contexte sanitaire, les formations puissent continuer à se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

La direction de l'INSPÉ compte sur chacune et chacun d'entre vous pour faire preuve d'anticipation et se tenir informé de l'évolution des conditions et des mesures à prendre en cas de dégradation de la situation sanitaire. Cela passe en particulier par la nécessité de consulter régulièrement le site internet de l'INSPÉ ([inspe.uca.fr](http://inspe.uca.fr)) mais également, chaque jour, votre messagerie électronique universitaire. Nous comptons également sur votre discipline pour suivre scrupuleusement l'ensemble des consignes qui vous seront données sur ces questions, l'année durant, par les personnels de l'INSPÉ et en particulier concernant les précautions à prendre dans les locaux, salles de cours ou bureaux administratifs. Il en va de la sécurité de chacun.

L'équipe de Direction vous souhaite, dans ce contexte si particulier, une très bonne année universitaire.

Contacts référents précarité numérique:

Evelyne ROUX (Services des Affaires communes)

Frédéric DANA (Directeur-adjoint)

Adresse mail à contacter : [besoins-equipement-etudiants.inspe@uca.fr](mailto:besoins-equipement-etudiants.inspe@uca.fr)

# L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE - UCA

L'université Clermont auvergne propose une offre de formation pluridisciplinaire.  
Elle accueille près de 35 000 étudiants dont 858 doctorants.  
Elle est présente sur les sites de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, le Puy-en-Velay et Aurillac.

L'Université Clermont Auvergne, c'est :

- 4600 étudiants de nationalité étrangère dont 500 dans le cadre de partenariats interuniversitaires et 150 co-tutelle de thèses
- 3320 personnels, dont 1281 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires et 1937 personnels techniques et administratifs
- 3204 personnels (tous statuts confondus) dans les 35 laboratoires de recherche en partenariat avec de nombreux établissements et organismes (CNRS, Inserm, INRA, IRD, VetAgroSup, IRSTEA...) et 3 structures fédératives
- 5 collegiums autour de 5 Écoles doctorales qui couvrent les domaines Droit-Économie-Gestion, Sciences de la Vie-Santé-Environnement, Lettres-Langues-Sciences Humaines et Sociales, Technologie-Sciences pour l'Ingénieur et Sciences Fondamentales
- 20 composantes : 10 UFR, 2 IUT, 4 Ecoles, 1 observatoire, 1 institut Polytech, 1 INSPÉ et 1 Institut informatique
- Plus de 170 formations dont 17 DUT, 2 DEUST, 1 PACES (première année commune aux études de santé), 3 formations paramédicales, 3 cycles préparatoires, 27 licences, 51 licence pro, 1 PAS, 1 LAS, 7 diplômes d'ingénieurs, 1 capacité en droit et 54 masters
- 550 accords de partenariats en Europe et dans le monde

Depuis l'obtention du label I-SITE en 2017, l'Université Clermont Auvergne s'est associée avec d'autres institutions liées à l'enseignement supérieur et la recherche de la région pour se réunir autour d'une ambition commune : la création d'une université de formation et de recherche à dimension nationale et internationale, fortement connectée à son environnement territorial et à sa région. C'est dans ce cadre que le 1er janvier 2021 a vu naître la nouvelle Université Clermont Auvergne - Établissement Public Expérimental (EPE).

## PRÉSENTATION DE L'INSPÉ CLERMONT AUVERGNE

Les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) ont été créés dans le cadre de la loi pour l'école de la confiance en 2019 en remplacement des ESPE. Ils sont accrédités conjointement par les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Éducation nationale.

L'INSPÉ Clermont Auvergne est une composante de l'Université Clermont Auvergne contribuant à la recherche et à la formation aux métiers de l'éducation ainsi qu'à la politique de développement territorial à l'échelon régional. Elle prépare notamment les étudiants aux métiers d'enseignant dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré et de conseiller principal d'éducation en mobilisant : recherche, enseignants de l'INSPÉ, des UFR et professionnels de l'enseignement scolaire (enseignants, corps d'inspection, chefs d'établissements...).

L'INSPÉ propose également une offre orientée vers d'autres métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (promotion de la santé, besoins éducatifs particuliers, formation des formateurs et formatrices, numérique...).

Ses formations sont réalisées en lien étroit avec de nombreux partenaires.

## GOVERNANCE DE L'INSPÉ

L'institut est dirigé par une équipe de direction composée d'un directeur, de trois directeurs adjoints et d'une directrice administrative. Conformément aux textes en vigueur, il possède deux instances de gouvernance : le conseil d'institut et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Le conseil d'institut est composé de trente membres (16 élus, 14 nommés), il porte le projet global de l'INSPÉ. Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique associe des représentants des formateurs, de l'université et des partenaires institutionnels, associatifs et culturels de l'institut. Il travaille avec le conseil d'institut et remplit des missions de consultation, d'expertise et de prospective sur la formation, la recherche et leur articulation.



## UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

- **L'expertise d'une banque dédiée** aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.
- **Un service de banque en ligne** pour rester proche malgré la distance.
- **L'expertise de conseillers** qui assurent un suivi personnalisé de vos comptes.
- **Des assurances** conçues pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.
- **Une banque coopérative** fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.

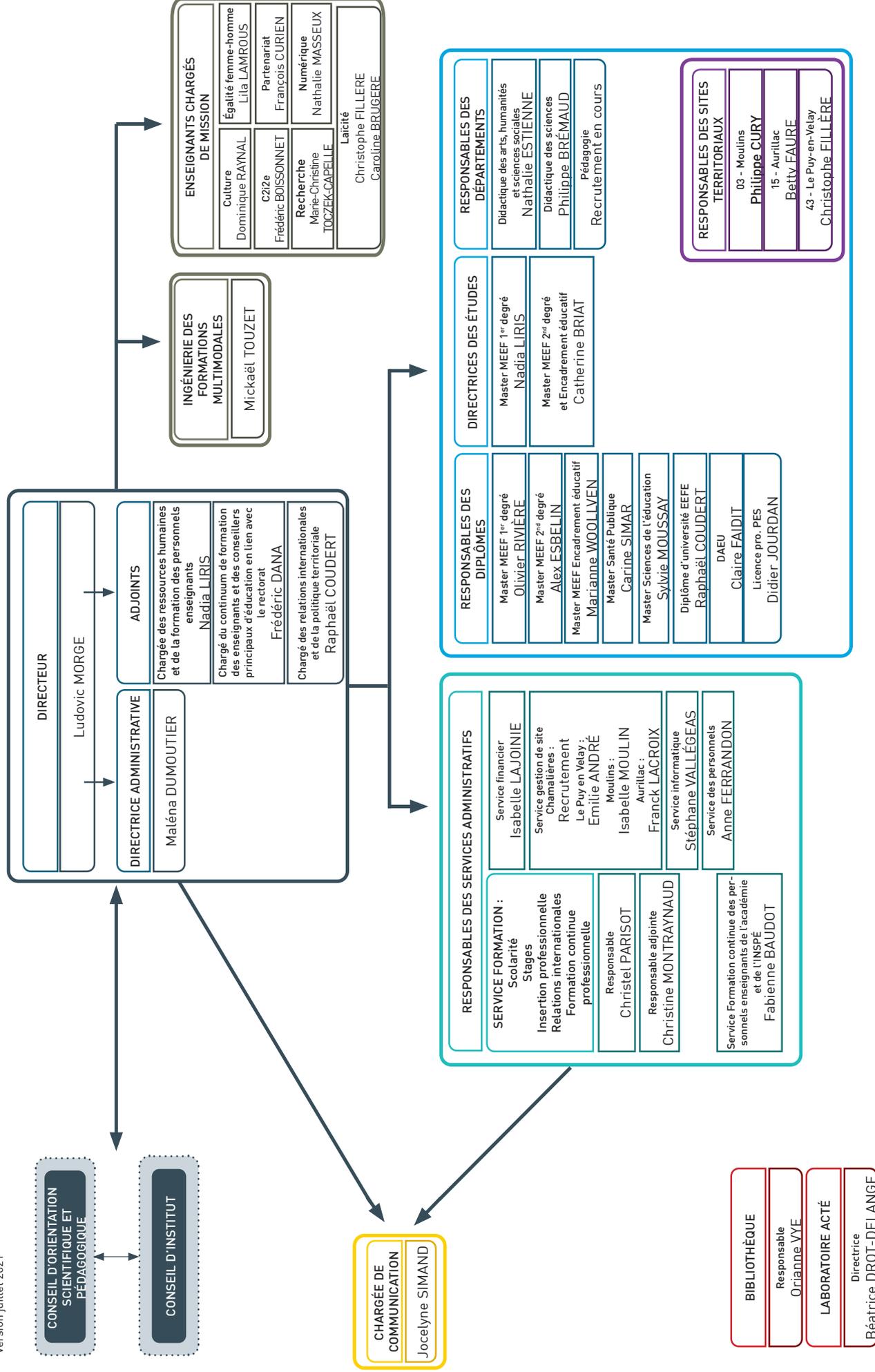
**Crédit Mutuel**  
Enseignant

Massif Central  
59 bis Boulevard Lafayette – 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 91 28 40 – Courriel : 11621@creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 5 458 531 009 euros, 4 rue Raiffeisen – 67000 Strasbourg, RCS B 588 505 354 contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Talbot 75436 Paris Cedex 9.

# ORGANIGRAMME DE L'INSPE 2021-2022

Version juillet 2021





GRUPE **vyv**

**PROTECTION SOCIALE**

DES FONCTIONNAIRES  
ET DES CONTRACTUELS  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MGEN SANTÉ  
PRÉVOYANCE

UNE MUTUELLE  
QUI CONNAÎT BIEN  
LE MONDE DE  
L'ENSEIGNEMENT

**ÇA C'EST  
UN VRAI  
PLUS !**

**3 MOIS  
DE COTISATIONS  
OFFERTS\***

**MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ ET VOTRE AVENIR À LA FOIS**

**Vous débutez votre carrière dans l'Éducation nationale ?  
Félicitations !**

- **Pour bien démarrer**, MGEN vous propose des couvertures complètes spécialement conçues pour les agents de l'Éducation nationale.
- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires\*\*** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.
- **MesDocteurs** : une plateforme de téléconsultations pour consulter sans rendez-vous 7j/7, 24h/24.

**MGEN SOUTIEN VOTRE PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT**

**Parce que nous connaissons bien votre métier, MGEN intègre à votre protection des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière.**

- **EtreProf** : la plateforme communautaire animée par des profs pour les profs pour réussir votre rentrée.
- **Vocal'iz** : l'application de coaching vocal pour préserver votre outil de travail n°1, la voix.
- **E.photo-expression** : l'outil de prévention pour aborder et maîtriser les sujets de santé en classe.

\* 3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.

\*\* Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399. MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002. MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913. MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3, square Max-Hymans 75748 PARIS CEDEX 15. RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 444 269 682 - Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 44124 VERTOU CEDEX. Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes MGEN.

www.mgentel.agency - 02306 - Juin 2021 - © GettyImages - Réf.: PUBLI\_IDR\_0621



**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX  
QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.**

**-10%\***

**SUR VOTRE  
ASSURANCE AUTO**

Retrouvez nos offres sur [gmf.fr/enseignement](http://gmf.fr/enseignement)



ASSURÉMENT HUMAIN

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

\* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1<sup>re</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr).

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

**Venez nous rencontrer en agence :**

► **PUY DE DÔME :**

- 8 rue des Salles « Le Vivaldi », à Clermont-Ferrand
- 157 bd Gustave Flaubert, à Clermont-Ferrand
- 8 rue René Robin, à Riom-Mozac
- 13 bd Albert Buisson, à Issoire

► **ALLIER :**

- 28 rue des Bouchers, à Moulins
- 116 av. de la République, à Montluçon
- 12 rue de Paris, à Vichy

► **HAUTE-LOIRE :**

- 13 av. Charles Dupuy, au Puy-en-Velay

► **CANTAL :**

- 9 et 11 av. de la République, à Aurillac

Ou contactez votre conseillère GMF au 06 08 91 25 65

10 - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Livret d'accueil des étudiants 2021 - 2022

# CARTE DES FORMATIONS 2021

## SIÈGE DE CLERMONT-CHAMALIÈRES

(Pôle compétence : Recherche / Laboratoire ACTé)

36 avenue Jean-Jaurès C.S. 20001

63407 Chamalières Cedex

Tél. : +33 (0)4 73 31 71 50

- Préprofessionnalisation en licence
- Master MEEF 1<sup>er</sup> degré
- Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré
- Master MEEF Encadrement éducatif
- Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation
- Master Sciences de l'éducation, parcours «Scolarisation et besoins éducatifs particuliers», «Formation de formateurs», «Ingénierie pédagogique et numérique»
- Licence Sciences de l'éducation
- Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)
- Formation continue diplômante, qualifiante et certifiante



## SITE DE MOULINS

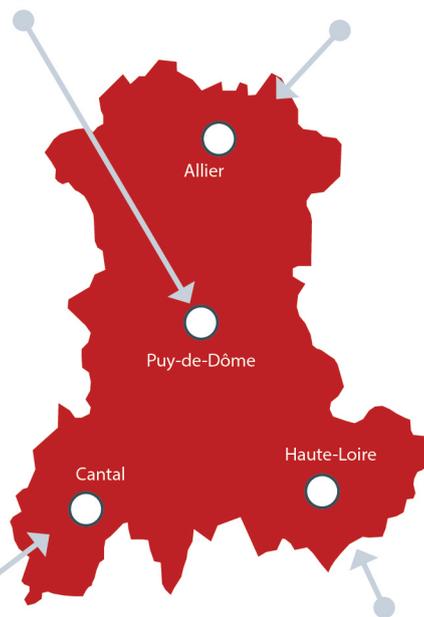
(Pôle compétence : Éducation à la santé)

28 rue des Geais

03000 Moulines

Tél. : +33 (0)4 70 35 13 00

- Licence professionnelle «Gestion et accompagnement de projets pédagogiques» parcours Métiers de la santé
- Master MEEF 1<sup>er</sup> degré
- Master santé publique, parcours 1 «Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes»
- Formation continue diplômante, qualifiante et certifiante



## SITE D'AURILLAC

(Pôle compétence : Enseigner en milieu rural)

25 rue de l'École Normale

15013 Aurillac

Tél. : +33 (0)4 43 79 11 52

- Master MEEF 1<sup>er</sup> degré
- Formation continue diplômante, qualifiante et certifiante
- Campus connecté (labellisé en 2020)
- MOOC Enseigner à distance (i-site en cours)



## SITE DU PUY-EN-VELAY

(Pôle compétence : Enseigner dans les établissements français à l'étranger)

8 rue Jean-Baptiste-Fabre

43011 Le Puy-en-Velay Cedex

Tél. : +33 (0)4 71 09 90 50

- Master MEEF 1<sup>er</sup> degré parcours «Enseigner en France», «Enseigner en France et à l'Étranger»
- Diplôme d'université «Enseigner dans un établissement français à l'étranger» à distance
- Formation continue diplômante, qualifiante et certifiante
- MOOC Enseigner dans le réseau des établissements français à l'étranger
- Campus connecté (labellisé en 2020)



# OFFRE DE FORMATION DE L'INSPÉ 2021-2022

Version octobre 2020, sous réserve de modifications éventuelles

De la formation initiale à la formation continue via une diversité de voies d'accès

<b>FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE</b>
Ouvert aux personnes dans et hors Éducation Nationale (EN)
<b>FORMATION CONTINUE QUALIFIANTE</b>
Ouvert aux personnes dans et hors EN
Formation continue modulaire (à l'UE) et actions à la demande
Réservé EN
Plan académique de formation, plan départemental de formation
<b>FORMATION CONTINUE CERTIFIANTE</b>
Réservé EN
Contribution à la préparation aux certifications (CAFFA, CAFPEMF)
Réservé EN
Préparations aux certifications (C2i2e, CAPPEI)
Réservé EN
Ouvert aux personnes dans et hors EN
Préparations aux certifications CAFEPE

## MASTERS

<b>MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION</b>
MEEF 1 <sup>er</sup> degré
Parcours
Enseigner en France (E/F/C)
Enseigner en France et à l'étranger (E/F/C)
MEEF 2 <sup>nd</sup> degré
<i>Lycée général, technologique, professionnel et collèges</i>
Parcours
Anglais
Economie - Gestion
EPS - IE
Espagnol
Histoire - Géographie
Lettres modernes
Lettres classiques
Mathématiques
Mathématiques - Sciences
Physique - Chimie
Professeur documentaliste
SZI
SVT
MEEF Encadrement éducatif
MEEF Pratiques et ingénierie de la formation

Préparations aux concours (CAPES, CAPERS, CAPET, CAPLP et CRPE) dans ou hors master

<b>SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b>	Formation de formateurs dans le milieu de l'enseignement, de l'entreprise, des collectivités et des services
Parcours	Scolarisation et besoins éducatifs particuliers
	Ingénierie pédagogique & numérique
<b>SANTÉ PUBLIQUE</b>	Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes
Parcours 1	

## DU

<b>ENSEIGNER DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER</b>
5 parcours :
"Professeur des Ecoles"
"Enseigner les Lettres en collège et lycée"
"Enseigner les Mathématiques en collège et lycée"
"Enseigner l'Histoire et la Géographie en collège et lycée"
"Enseigner les Sciences en collège et lycée"

CAMPUS CONNECTÉ AURILLAC

CAMPUS CONNECTÉ LE PUY EN VELAY

## DISPOSITIFS DE PRÉPROFESSIONNALISATION EN LICENCE

2 UE libres "Découvrir les métiers de l'enseignement et de l'éducation 1 et 2" Licence 2 et 3
UE libre "Explorer et analyser les modalités du e-learning" Licence 3
2 UE libres "Développement durable" Licence 2 et 3

## LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

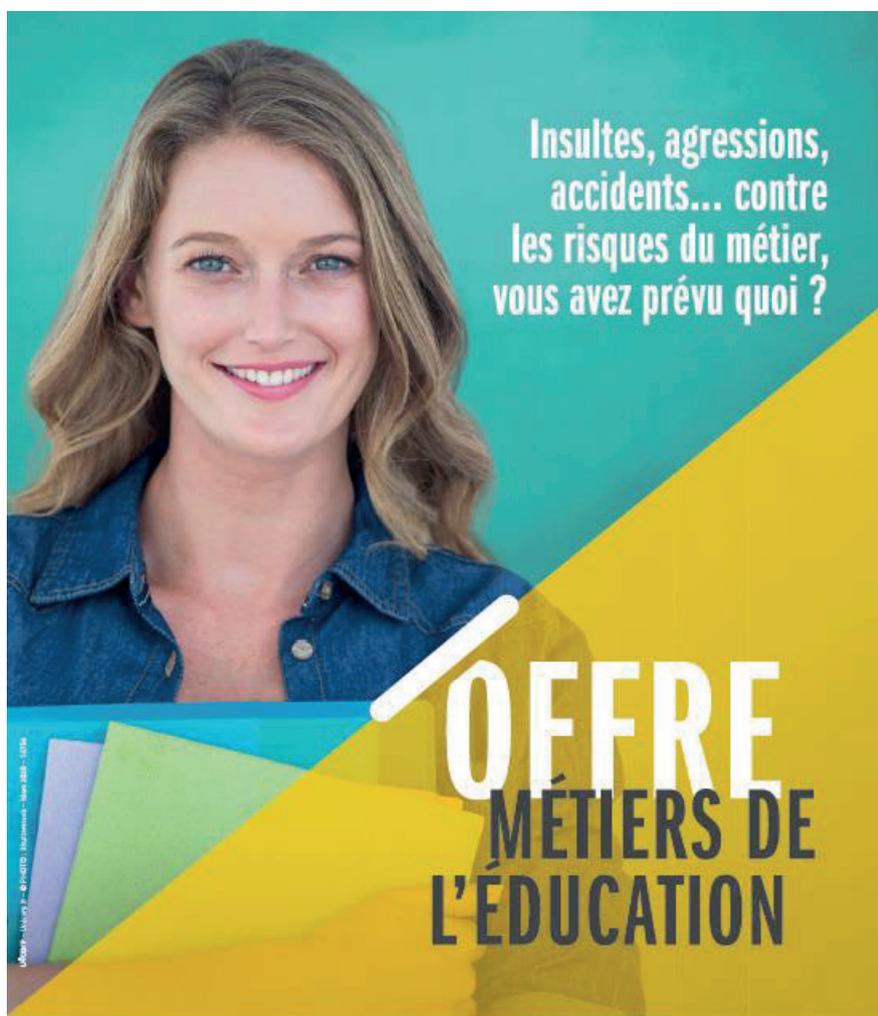
**LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PÉDAGOGIQUES**  
Parcours métiers de la santé : prévention et éducation à la santé

## DAEU

OPTION A : Littéraire OU OPTION B : scientifique

# L'Autonome de Solidarité Laïque

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



**L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL)** propose l'**Offre Métiers de l'Éducation** en partenariat avec la MAIF, pour mieux **vous protéger contre les risques inhérents à votre activité professionnelle.**

En complément du volet assurantiel de l'Offre, **L'Autonome de Solidarité Laïque** fournit le volet associatif qui prévoit un **accompagnement de proximité** dans toutes les situations rencontrées pour **faire face aux risques du métier**

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)  
[www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)



**L'Autonome de Solidarité Laïque** se décline en délégations départementales animées par des **équipes militantes** du département. Elles sont assistées dans leurs missions par des salariés de l'association et des **avocats-conseil**.

Leur rôle premier est de recevoir et d'accompagner les adhérents.

Elles déclinent également les **actions d'information, de formation**, contribuant ainsi à la **prévention des risques du métier**.

ASL Allier	▶	tél 04 70 35 04 38	▶	<a href="mailto:asl003@autonomesolidarite.fr">asl003@autonomesolidarite.fr</a>
ASL Cantal	▶	tél 04 71 43 19 65	▶	<a href="mailto:asl015@autonomesolidarite.fr">asl015@autonomesolidarite.fr</a>
ASL Haute-Loire	▶	tél 04 71 02 37 96	▶	<a href="mailto:asl043@autonomesolidarite.fr">asl043@autonomesolidarite.fr</a>
ASL Puy-de-Dôme	▶	tél 04 73 90 15 60	▶	<a href="mailto:asl063@autonomesolidarite.fr">asl063@autonomesolidarite.fr</a>

# SERVICE FORMATION

Le Service Formation, créé en 2020, se situe au siège de Chamalières, 1er et 2ème étage du bâtiment E; il travaille en relation étroite avec les secrétariats des sites délocalisés (Aurillac, Le-Puy-en-Velay, Moulins).

Composé d'une équipe unique, transversale et polyvalente de 10 agents, experts dans les domaines de la scolarité, des stages, de l'insertion professionnelle, de la formation professionnelle continue et des relations internationales, il est placé sous la double responsabilité de :

Le service Formation accompagne administrativement l'ensemble des publics apprenants (étudiants, étudiants en situation de handicap, étudiants boursiers, étudiants internationaux, adultes en reprise d'études notamment demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation continue, ...) dans les différentes étapes de leur projet et parcours de formation à l'Inspé.

## Scolarité - [scolarite.inspe@uca.fr](mailto:scolarite.inspe@uca.fr)

- Candidatures en ligne (E-CANDIDAT)
- Inscriptions en ligne (IA WEB)
- Edition des cartes étudiantes
- Suivi d'assiduité des étudiants boursiers
- Aménagements des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap
- Organisation des examens et des jurys
- Publication des résultats
- Edition et délivrance des diplômes et certificats
- Transfert de dossiers universitaires
- ...

## Stages et insertion professionnelle - [stages.inspe@uca.fr](mailto:stages.inspe@uca.fr)

- Mise en stage
- Edition des conventions de stage
- Aide à l'insertion professionnelle
- Diffusion d'offres de stage et d'emploi
- ...

## Formation professionnelle continue - [fpro.inspe@uca.fr](mailto:fpro.inspe@uca.fr)

- Premier contact
- Constitution du dossier de financement
- Validation des acquis professionnels (VAP)
- Suivi d'assiduité mensuel (stagiaires FC et demandeurs d'emploi)
- Relation avec les organismes financeurs, Pôle Emploi,...
- ...

## Relations internationales - [ri.inspe@uca.fr](mailto:ri.inspe@uca.fr)

- Mobilités entrantes (Campus France)
- Mobilités sortantes (Césure, stages,...)
- Accueil des étudiants internationaux
- ...

Contact téléphonique (standard) : 04.73.31.71.69

### Responsable

Christel Parisot  
Bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage,  
Chamalières

### Responsable adjointe

Christine Montraynaud  
Bâtiment E, 1<sup>er</sup> étage,  
Chamalières

## BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Les Bibliothèques de l'INSPÉ Clermont Auvergne font partie de la Bibliothèque Clermont Université : une carte unique vous permet ainsi d'emprunter dans tout le réseau. Les bibliothèques de l'INSPÉ proposent des collections spécialisées en pédagogie et didactique des disciplines : des livres, des revues, des manuels scolaires, des annales de concours, ainsi que des ressources électroniques accessibles à distance. Elles proposent également un fonds de littérature de jeunesse (albums, romans, BD, poésie, théâtre, contes...) et un fonds de poésie contemporaine. Les documents sont en libre accès et répartis en pôles thématiques tous supports confondus. Plus d'infos sur le site des BU UCA : [bu.uca.fr](http://bu.uca.fr)  
Pour les contacter par mail : [contact.bu@uca.fr](mailto:contact.bu@uca.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE\*

**Chamalières**  
Bâtiment E - 2ème étage  
Tél. 04.73.31.71.76  
Lundi au jeudi : 8h30 - 18h  
Vendredi : 8h30 - 16h

**Aurillac**  
Tél. 04.43.79.11.62  
Lundi au jeudi : 8h30 - 18h  
Vendredi : 8h30 - 16h

**Le Puy en Velay**  
Tél. 04.71.09.90.65  
Lundi au jeudi : 8h30 - 18h  
Vendredi : 8h30 - 17h

**Moulins**  
Tél. 04.70.35.13.00  
Lundi au jeudi : 9h - 18h30  
Vendredi : 9h - 15h

\* horaires réduits pendant les vacances universitaires



Placé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, Réseau Canopé est le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques :

- Création car le réseau édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimé, web, mobile, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative.
- Accompagnement car les ateliers Canopé (un par département) vous accompagnent dans vos demandes d'appuis, de projets, d'enrichissement de vos compétences que ce soit en entretien individuel, en groupe, sous forme d'animations, d'ateliers, ou encore de formation. Nous pouvons également accompagner vos projets en mettant à disposition du matériel numérique, des expos, des malles sciences, ....

Venez nous rencontrer, nous serons heureux de vous guider parmi les ressources en prêt, en vente, et de vous accompagner dans les projets que vous voulez mettre en œuvre. Notre espace est convivial, idéal pour co-construire, tester, adapter. N'hésitez plus !

Pour l'académie de Clermont, les ateliers Canopé sont dans les locaux de l'INSPÉ.

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE (2021-2022)

- Suspension des cours du samedi 30 octobre après les cours au lundi 8 novembre au matin
- Suspension des cours du samedi 18 décembre après les cours au lundi 3 janvier au matin
- Début 2<sup>ème</sup> semestre à partir du lundi 3 janvier
- Suspension des cours du samedi 19 février après les cours au lundi 28 février au matin
- Suspension des cours du samedi 16 avril après les cours au lundi 2 mai au matin
- Fin des activités pédagogiques : vendredi 16 juillet

## RECHERCHE

Les formations dispensées par l'INSPÉ Clermont auvergne sont fortement ancrées dans les recherches en éducation conduites par différents laboratoires du site clermontois : des liens privilégiés existent avec le laboratoire ACTé (Activité, Connaissance, Transmission, Éducation, EA 4281) mais des liens existent également avec d'autres laboratoires de l'université. Au sein de l'INSPÉ, les liens entre formation et recherche sont particulièrement étroits :

- de la recherche vers la formation : les recherches en éducation sont au cœur des programmes pédagogiques de la formation initiale et continue, que ce soit dans les modules théoriques ou dans les formations professionnalisantes. Dans le cadre d'une formation aux métiers de l'enseignement adossée à la recherche, l'étudiant.e découvre la pratique de la recherche et sait en mobiliser les résultats au service de son développement professionnel.
- de la formation vers la recherche : l'INSPÉ est un centre de ressources et d'expertise qui, à partir de demandes de formation (initiale et continue) émanant des praticiens, fait émerger des projets de recherche réalisés au sein des laboratoires clermontois et dans le cadre de collaborations nationales et internationales.

### Laboratoire ACTé

Bâtiment B, 1<sup>er</sup> étage, Chamalières

Tél. 04.73.31.72.96

Gestionnaire

Patricia ROCHE

Patricia.ROCHE@uca.fr

### LE LABORATOIRE ACTÉ ([acte.uca.fr](http://acte.uca.fr))

Le laboratoire ACTé, Activité, Connaissance, Transmission, éducation, est une équipe d'accueil (EA n°4281). Inscrit dans le domaine « Sciences humaines et humanités », il est associé à la Maison des Sciences de l'Homme et fait partie de l'École Doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

Les recherches menées au sein du laboratoire ACTé s'inscrivent principalement en Sciences de l'Éducation et en STAPS. Elles se centrent sur l'activité effective de différents acteurs dans des contextes variés. Cette analyse de l'activité repose, au-delà d'une description, sur la prise en compte de la subjectivité des acteurs. Elle s'attache à la compréhension des modalités de construction et de transmission de connaissances au cœur de l'activité et de son déroulement contextuel. Ces recherches poursuivent deux visées complémentaires, épistémiques et transformatives : il s'agit de mieux comprendre l'expérience et l'activité des acteurs et d'aider pratiquement à leur développement personnel et professionnel.

Quatre thèmes de recherche structurent l'activité scientifique du laboratoire : « Situations de transmission de connaissances et d'apprentissage », « Dynamique des interactions asymétriques », « Développement professionnel », « Conception et évaluation d'outils et de dispositifs »

Composée de 34 enseignants-chercheurs issus de plusieurs champs disciplinaires (sciences de l'éducation, STAPS, didactique professionnelle, psychologie sociale, psycholinguistique, didactiques des disciplines, santé publique, ergonomie, anthropologie), de 25 doctorants, de 2 personnels support à la recherche et de 60 membres associés, l'unité de recherche ACTé bénéficie d'une notoriété internationale notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'enseignement, à la professionnalisation, à l'éducation à la santé ou encore à l'arbitrage sportif. Elle est notamment centre collaborateur OMS en lien avec la chaire Unesco « ÉducationS et Santé ». Ses travaux en ergonomie, en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle bénéficient aussi d'une forte audience dans le domaine de la recherche et d'une reconnaissance sociale importante.

## PLAGIAT ET COPIE

Extrait de la page 15 du règlement des études et examens de l'UCA :

"La section disciplinaire peut également être saisie après l'épreuve, si un ensemble d'éléments de présomption peut être constitué et consigné dans un rapport du Directeur de la composante :

- similitude d'erreurs et/ou de rédaction sur les copies
- configuration des locaux et places respectivement occupées par les étudiant.e.s en cause lors de l'épreuve
- plagiat...

Concernant les mémoires ou travaux personnels, le plagiat et la contrefaçon sont totalement interdits et constituent une grave violation de l'éthique universitaire : toute édition d'écrit, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. Le plagiat consiste en une appropriation du travail de quelqu'un d'autre, en reproduisant sans mentionner la provenance ou la paternité ou sans utiliser les guillemets, tout ou partie d'un texte, d'une image, de données ou d'une idée originale d'un tiers. Toute copie de document ou d'article non référencé sera considérée comme un plagiat et relèvera de la section disciplinaire."

## RELATIONS INTERNATIONALES

L'INSPÉ entretient des accords inter-universitaires et des programmes d'échanges avec différents partenaires étrangers. Ces accords permettent de promouvoir la dimension européenne, francophone et internationale des activités de formation et de recherche dans le domaine de l'éducation et de la formation des enseignants et des formateurs. Ils s'inscrivent dans la politique plus globale des relations internationales de l'université Clermont auvergne en faveur de la mobilité encadrée et de l'ouverture des parcours de formation, en synergie avec les relations européennes et internationales de l'académie de Clermont-Ferrand et la politique extérieure des collectivités territoriales. Les étudiants de l'INSPÉ Clermont auvergne peuvent effectuer des stages à l'étranger qui sont intégrés dans les cursus de formation. Les étudiants du parcours EEFE du master MEEF ont quant à eux un stage obligatoire de trois mois à l'étranger.

Pour la mise en place de ces stages, l'INSPÉ s'appuie sur les conventions bilatérales et les partenariats construits avec les établissements suivants :

- Argentine : Institut Français de Buenos Aires
- Belgique : Haute École de Bruxelles Brabant et Haute Ecole de Mosane à Liège
- Canada (Province du Québec) : Université du Québec à Chicoutimi, Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys, Montréal
- Canada (Province du Manitoba) : Université Saint Boniface
- Cambodge : Lycée Français René Descartes à Phnom Penh
- Emirats Arabes Unis : Lycée Français International de Dubai
- Espagne : Université de Saragosse, Université de Cordoue
- Etats-Unis : Kent Gardens Elementary School, Sligo Creek Elementary School (Silver Spring), Maryvale, Elementary High School of Herndon, Northwest High School of Germantown et University of South Carolina, Columbia
- Guatemala : Lycée français Jules Verne
- Japon : Ecole internationale Franco Japonaise de Tokyo
- Sénégal : Ecoles Harmonie à Zinguinchor
- Singapour : Lycée Français de Singapour
- Tunisie : Ecole Internationale de Carthage
- Tunisie : Ecole George Sand de Nabeul
- Uruguay : Lycée Français Jules-Supervielle

Relations internationales

Contact :  
[ri.inspe@uca.fr](mailto:ri.inspe@uca.fr)

# ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET RESSOURCES INFORMATIQUES

L'INSPÉ met à la disposition des usagers, des ressources informatiques, matérielles et logicielles.

De nombreuses informations sont consultables sur le site de la Direction des Systèmes d'Information : <https://dsi.uca.fr/accueil/>  
Vous y trouverez le catalogue des services : <https://dsi.uca.fr/catalogue-de-services/>  
et, en particulier, le guide d'accueil de l'ENT : [https://cdn.uca.fr/images/ent/guide\\_accueil\\_ent\\_fr.pdf](https://cdn.uca.fr/images/ent/guide_accueil_ent_fr.pdf)  
**Merci de consulter la charte générale à l'usage des ressources numériques** ([https://dsi.uca.fr/medias/fichier/charte-generale-a-l-usage-des-ressources-numeriques\\_1523955064498-pdf](https://dsi.uca.fr/medias/fichier/charte-generale-a-l-usage-des-ressources-numeriques_1523955064498-pdf)) que tout utilisateur est tenu de respecter.

## ACCÈS WIFI

Des points d'accès wifi sont disponibles à l'INSPÉ Clermont auvergne.

Lors de votre première connexion :

- 1) Dans la liste des réseaux Wi-Fi disponibles, sélectionnez "eduroam" et cliquez sur "Se connecter"
- 2) Dans la zone "Nom d'utilisateur", entrez votre identifiant ENT ou votre adresse mail UCA
- 3) Dans la zone "Mot de passe", entrez votre mot de passe d'accès à l'ENT et cliquez sur "OK"

**Vous êtes maintenant connecté-e au réseau WiFi de l'UCA et votre authentification a été enregistrée sur votre ordinateur. Le réseau Eduroam est disponible dans la plupart des universités françaises (voir <https://www.eduroam.fr/>)**

Pour consulter le site de l'INSPÉ : [inspe.uca.fr](https://inspe.uca.fr)

Pour consulter le site de l'université Clermont Auvergne : [uca.fr](https://uca.fr)

Pour accéder à l'environnement numérique de travail (ENT) : [ent.uca.fr](https://ent.uca.fr)

En cas d'oubli de notre mot de passe, cliquez sur le lien "Mot de passe oublié ?" sur la page d'accès de l'ENT.

## ACCÈS AUX POSTES INFORMATIQUES

Des postes informatiques en libre accès sont à la disposition des étudiants à la bibliothèque de l'INSPÉ Clermont auvergne. À Chamalières, en dehors des heures de formation, les salles informatiques (bâtiment E, 3<sup>e</sup> étage) peuvent être utilisées par les étudiants en libre service.

Afin d'éviter tout risque de vol ou de détérioration du matériel, les étudiants qui souhaitent accéder aux salles devront en demander l'ouverture auprès du service informatique (bureaux E 313, E 317 ou E 321).

Pour les autres sites de formation (Le Puy, Moulins, Aurillac) se renseigner auprès des responsables.

## PRÊT DE MATÉRIELS NUMÉRIQUES

L'INSPÉ dispose d'équipements numériques (caméscope, enregistreur audio, tablettes, appareil photo). Prioritairement destinés aux formateurs, ces équipements peuvent toutefois être empruntés par des étudiants, sous la responsabilité d'un formateur, au nom duquel le prêt sera enregistré.

**Modalités de réservation :**

**Site de Chamalières :** par courriel à l'adresse suivante : [resa-info.inspel@uca.fr](mailto:resa-info.inspel@uca.fr)

**Sites d'Aurillac, de Moulins et du Puy-en-Velay :** s'adresser au correspondant informatique du site.

Le matériel doit être réservé au moins une semaine à l'avance. Ce délai est nécessaire pour assurer à l'emprunteur la disponibilité du matériel.

Le formateur responsable devra préciser :

- le nom de l'étudiant emprunteur
- le matériel voulu
- la date de l'emprunt
- la durée de l'emprunt
- le lieu d'utilisation

Le matériel doit être retiré auprès du service informatique à Chamalières ou auprès du correspondant informatique pour les autres sites. Il doit être rapporté dès la fin de son utilisation avec tous ses accessoires (câble, chargeur, carte mémoire, etc.).

Le matériel est prêté dans le cadre exclusif des missions de l'INSPE. L'emprunteur est responsable du matériel utilisé et doit être vigilant à l'égard de tout risque de perte, vol ou détérioration, en particulier si les équipements sont utilisés en dehors des locaux de l'INSPE.

Service informatique

Bâtiment E, 3<sup>e</sup> étage, Chamalières

Tél. 04.73.31.71.98

Responsable : Stéphane Vallégeas

[informatique.inspel@uca.fr](mailto:informatique.inspel@uca.fr)

# UTILISATION DE L'ENT ET DE LA PLATEFORME DE TRAVAIL MOODLE

## ACTIVER SON COMPTE ENT

Adresse : ent.uca.fr

### PROCÉDURE

- Cliquer sur [Première connexion ?](#)
- Choisir « Activer votre compte »

- [Activer votre compte](#)

Pour se connecter à votre environnement numérique de travail vous devez vous munir de votre numéro de dossier (celui-ci vous a été transmis par mail à la fin de votre inscription ou sur votre carte étudiante) et saisir votre date de naissance.

Référent Moodle INSPÉ

Mickaël Touzet  
mickael.touzet@uca.fr

- Remplir les choix avec votre numéro de dossier (code à 8 chiffres) et votre date de naissance.
- Il est recommandé de changer le mot de passe fourni et de le mémoriser.

### Procédure pour changer son mot de passe ENT

Il est conseillé de changer son mot de passe en début d'année et de le mémoriser

- Se connecter à l'ENT
- Cliquer sur votre photo en haut à droite
- Cliquer sur Mon compte puis onglet Mot de passe

### RÉCUPÉRER VOTRE MOT DE PASSE

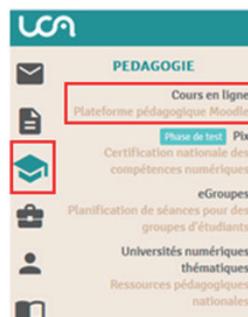
Pour récupérer votre mot de passe, vous devez avoir le code à 4 chiffres qui se trouve sur votre relevé de droits (document contenant vos certificats de scolarité).

- Sur la page d'authentification à l'ENT, cliquer sur [Mot de passe oublié ?](#)
- Pour récupérer votre mot de passe, vous devez avoir renseigné une Adresse de contact.

### PLATEFORME DE FORMATION MOODLE

Dans l'ENT, le menu « Mes cours » vous permet d'accéder à vos cours en ligne, c'est-à-dire à la plateforme de formation.

Dans « Mes espaces », vous trouverez un espace de cours pour chacune de vos unités d'enseignement.



**Attention : il est important pour votre scolarité de relever votre courrier électronique régulièrement. La majorité des informations vous sera envoyée par ce canal.**

# INSTALLATION MICROSOFT 365

Durant cette année universitaire vous aurez besoin d'utiliser les outils de microsoft 365 (teams, word, excel....).

Notre établissement a souscrit à l'offre Microsoft Office 365, et permet ainsi à tous les étudiants, enseignants/chercheurs et personnels de bénéficier des logiciels de la suite Office 365 en ligne et de les installer sur son PC personnel, tablette ou encore téléphone portable.

**Vous pouvez installer et l'utiliser sur 5 appareils par personne.**

**Il n'est plus nécessaire de vous rendre sur la page d'inscription Microsoft. Avec votre compte ENT accédez à la création d'un compte Office sans saisir vos identifiants.**

## CRÉATION DU COMPTE OFFICE 365 :

**Étape 1 :** Rendez-vous sur la page de l'ENT → Menu → Outils Collaboratifs → Microsoft Office 365

**Étape 2 :** Sur cette page Activation, vous avez la possibilité de faire une demande d'ouverture de compte Microsoft Office directement en cliquant sur "Je demande mon compte".

A droite : Retrouvez l'état actuel de votre compte et la date de création ou de suppression.

A gauche : Retrouvez toutes les informations et tutoriels concernant la suite Office 365.

**Étape 3 :** En cliquant sur "Je demande mon compte", une demande est directement envoyée à notre équipe pour la création de votre compte Office 365.

The screenshot shows the 'Mon Compte Microsoft O365' page. At the top, there is a header with the title and three dots. Below the header is a teal bar with the word 'Activation'. The main content is divided into two columns. The left column is titled 'Mon compte' and contains a box with the following information: 'Etat du compte: Supprimé', 'Date de suppression: Non renseignée', and a teal button labeled 'Je demande mon compte'. The right column is titled 'Informations' and contains the text: 'Notre établissement a souscrit à l'offre Microsoft Office 365 et permet ainsi à tous les usagers de l'UCA de bénéficier des logiciels de la suite Office 365 en ligne et de les installer sur son PC personnel, tablette ou encore sur son téléphone portable.' Below this text is a section 'Besoin d'aide?' with two links: 'Comment installer la suite Office 365?' and 'Prise en main Teams'.

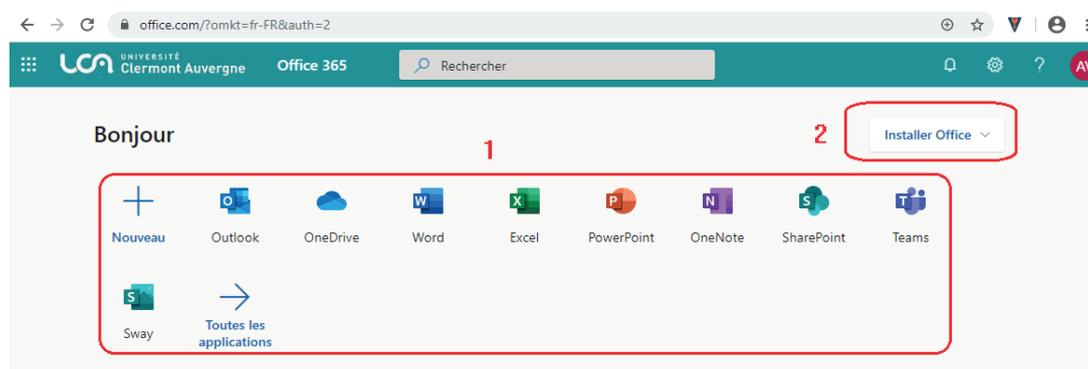
**Étape 4 :** Une fois avoir cliqué sur "Je demande mon compte", l'état du compte affiche "en cours de création". Le temps de demande de création est d'environ 5 min.

The screenshot shows the 'Mon Compte Microsoft' page. At the top, there is a header with the title and three dots. Below the header is a teal bar with the word 'Activation'. The main content is divided into two columns. The left column contains the following information: 'Etat du compte: En cours de création' and 'Date de demande: le 28/09/2020 à 16:31'. The right column contains the text: 'Notre établissement a souscrit à l'offre Microsoft Office 365 et permet ainsi à tous les usagers de l'UCA de bénéficier des logiciels de la suite Office 365 en ligne et de les installer sur son PC personnel, tablette ou encore sur son téléphone portable.' Below this text is a section 'Besoin d'aide?' with two links: 'Comment installer la suite Office 365?' and 'Prise en main Teams'. At the bottom of the right column, there is a note: 'Votre compte est en cours de traitement. A la fin de l'opération un email vous sera envoyé.'

Étape 5 : Une fois votre compte créé, vous avez la possibilité de vous connecter à Office ou bien de supprimer votre compte.



En cliquant sur "Se connecter à Office", accédez à l'ensemble des services offerts par Office 365 Éducation en ligne et/ou téléchargez la suite sur votre PC personnel, votre tablette et/ou votre téléphone portable.



# VIE ÉTUDIANTE

## ASSOCIATIONS DES ÉTUDIANTS

### CHAMALIÈRES

#### "Un pied dans l'école"

L'association "Un pied dans l'école" des étudiants de l'INSPÉ Clermont auvergne est membre de l'Office central de la coopération à l'École (OCCE).

Elle favorise la construction et la cohésion du groupe étudiant.

Elle propose des activités culturelles, sportives, artistiques et souhaite mettre en place un climat d'entraide et de coopération entre les étudiants.

#### Un pied dans l'école

Bureau : salle B001,  
boîte aux lettres : salle B006  
Facebook : BDE Inspé Clermont  
Auvergne

### LE PUY

#### "BDE le Puy"

Le bureau des étudiants du site du Puy organise la vie étudiante sur le site : propositions d'activités culturelles, sportives et éducatives.

Une partie de ces propositions sont en lien avec les activités gérées par la ville du Puy-en-Velay.

### MOULINS

#### "Bouge-toi Moulines !"

C'est une association répondant présente dans différents domaines (création & organisation d'évènements avec différents collaborateurs locaux, incubation de projets...) dont l'objectif principal est de développer les compétences des jeunes afin de leur tracer une voie vers le monde du travail, en les impliquant au coeur des différents projets menés.

#### Bouge toi Moulines !

Facebook : bouge toi Moulines

## RESTAURATION

Des services de restauration sont disponibles sur chacun des sites de l'INSPÉ Clermont Auvergne.

La restauration du siège de Chamalières est gérée par le CROUS au bâtiment B.

Le site d'Aurillac est géré par le CROUS.

Les sites de Moulines et du Puy-en-Velay disposent d'une restauration organisée en lien avec les collectivités territoriales et agréée par le CROUS.

- Tarif étudiant 2020 : Un repas complet pour 3,30 euros composé d'une entrée, d'un plat principal et d'un fromage ou un dessert et de pain. (Formation Continue : 7,15 euros).
- Paiement possible avec IZLY ou en espèces
- Plus d'informations sur le site du Crous : <http://www.crous-clermont.fr/>

### Paiement IZLY

Izly est un compte en ligne. Il permet aux étudiants de payer sur tous les points de restauration des CROUS, avec son smartphone, avec la carte étudiante ou la carte de restauration CROUS. Le chargement de la carte se fait par carte bancaire en ligne sur [www.izly.fr](http://www.izly.fr) ou par prélèvement.

Activez votre compte en utilisant le lien d'activation reçu par mail sur votre mail étudiant lors de votre inscription administrative.

## HORAIRES D'OUVERTURE

#### Chamalières

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h45

#### Aurillac

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h30

#### Le Puy-en-Velay

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h30  
Cartes :  
A récupérer à la Mairie

#### Moulines

Lundi au vendredi  
11h30 - 13h 30

## ACTIVITÉS SPORTIVES (SUAPS)

Le Service Université des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) proposent, toute l'année, de nombreuses manifestations. Dix enseignants d'Éducation Physique et Sportive et de nombreux vacataires sont chargés d'organiser et d'encadrer les activités sportives proposées. Recrutés sur des "postes à profil", ils sont le plus souvent spécialistes des activités qu'ils enseignent. Ils restent néanmoins convaincus de leur rôle auprès du plus grand nombre et, notamment, des débutants et des étudiants "les moins sportifs".

Plus de trente activités sont proposées à des moments de pratique variés (soirée, journée, midi, week-end).

Site du Puy en Velay : Voilà deux années que le SUAPS est présent sur le site et cette année encore les activités encadrées proposées aux étudiants étaient nombreuses : natation, basket, multisports, musculation, boxe, fitness, biking, korfbal...

Toutes ces activités seront reconduites à la rentrée de septembre et pour l'année prochaine les projets sont déjà nombreux : aménagement d'une salle dédiée au SUAPS sur le site de l'INSPE du Puy et de nouvelles possibilités d'activités : athlétisme, escrime, arts martiaux.

Site d'Aurillac : possibilité de pratiquer la musculation, la préparation physique, la remise en forme.

Site de Moulins : propose un programme d'activités. Un city stade est disponible pour les étudiants.

SUAPS	
15 bis rue Poncillon 63000 Clermont Ferrand Tél : 04 73 29 32 01 sport.uca.fr	Référent SUAPS Aurillac : Vincent Aldon vincent.aldon@uca.fr
Référent INSPÉ Chamalières : Patrick Babut patrick.babut@uca.fr	Référent SUAPS Moulins : Marc Dauphin marc.dauphin@uca.fr
	Référent SUAPS Le Puy : secretariat43.inspe@uca.fr

## ACTIVITÉS CULTURELLES (SUC)

Le SUC vous propose des pratiques artistiques dans ses ateliers et stages encadrés, des manifestations culturelles (spectacles, projections, expositions, concerts, éditions, festival de littérature, installations, performances...) produites dans les ateliers, dont vous êtes les acteurs, avec les équipes professionnelles et les artistes invités.

Les ateliers peuvent être choisis en pratiques de loisir ou au titre d'une validation dans votre cursus. La programmation d'évènements s'enrichit tout au long de l'année.

Retrouvez toutes les propositions d'ateliers et stages, les modalités d'inscription et informations sur le site [culture.uca.fr](http://culture.uca.fr).

**Arts de la scène** : Cirque, danse et théâtre

**Arts plastiques** : Créations plastiques (carnet de voyage, dessin, gravure, installations, peinture, sculpture)

**Arts – sciences – techniques – société** : Arts visuels et audiodescription, art et santé, art et science

**Cinéma** : Création et production de films : art vidéo, documentaires, éducation aux images et médias, expérimental, V-jing, mashup

**Lire-écrire** : Écriture et lectures publiques et multimédia, rencontres avec des écrivains, rédaction et édition d'une revue, écriture critique

**Musique** : Musique assistée par ordinateur, conception / réalisation / animation d'une émission de radio sur la musique classique, pratiques instrumentale et vocale

SUC
29 boulevard Gergovia 63037 Clermont Ferrand Tél : 04 73 34 66 03 <a href="http://www.culture.uca.fr">www.culture.uca.fr</a>

Comment s'informer à l'INSPÉ ?
En consultant le site internet de l'INSPÉ, de l'université et les panneaux d'affichage. Mission action culturelle de l'INSPÉ : <a href="mailto:culture.inspe@uca.fr">culture.inspe@uca.fr</a>

# SERVICE UNIVERSITÉ HANDICAP (SUH) ET SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE (SSU)

Si vous êtes atteint d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, que vous soyez étudiant en présentiel ou à distance, le **Service Université Handicap (SUH)** peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre parcours universitaire. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens.

Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles.

Les référents "handicap" à l'INSPÉ sont à votre écoute.

N'hésitez pas à les joindre :

## • Chamalières :

Christine Montraynaud  
christine.montraynaud@uca.fr  
04 73 31 71 71

## • Aurillac :

Cécile Mahnes, infirmière, reçoit les étudiants du lundi au vendredi de 9h à 14h45



### SUH

Maison de la vie étudiante  
Campus des Cézeaux  
Tél : 04 73 40 75 95  
suh@uca.fr  
handicap.uca.fr

Le **Service de Santé Universitaire (SSU)** accueille tous les étudiants et offre :

- un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...);
- une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire);
- un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux);
- de la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations);
- de la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé);
- un aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap en relation avec le SUH.

### SSU

25 rue Etienne Dolet  
Tél : 04 73 34 97 20  
ssu@uca.fr  
sante.uca.fr



Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, les scolarités, les enseignants et les relais de proximité handicap afin que les étudiants bénéficient d'une prise en charge optimale.

## CRÈCHE UNIVERSITAIRE "LES PASCALOUPS"

A la rentrée 2015, la crèche universitaire "Les Pascaloups" a ouvert ses portes sur le campus des Cézeaux. Les personnels et les étudiants peuvent bénéficier de cette structure multi-accueil pour leurs enfants âgés de 2 mois à 4 ans.

### Services proposés :

- Une structure de 40 places située 3 avenue Blaise Pascal, sur le Campus des Cézeaux ;
- Une surface de 430 m<sup>2</sup> aux normes basse consommation, avec un jardin clos de 250m<sup>2</sup>
- Un accueil des enfants de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans ;
- Une amplitude horaire de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi ;
- Une équipe de professionnels de la petite enfance mixant compétences santé et éducation. A sa tête, une directrice éducatrice jeunes enfants. Et aussi, une infirmière directrice adjointe, une éducatrice jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture et des auxiliaires petite enfance ;
- Un Médecin référent pour garantir une veille sanitaire.

Le comité de pilotage de la crèche se réunit au minimum une fois par an, sur la période de mai / juin, pour attribuer les places disponibles selon les demandes et les critères définis par l'établissement.

### CRÈCHE LES PASCALOUPS

Campus des Cézeaux  
3 avenue Blaise Pascal  
Directrice : Mme Delphine MORVAN  
pascaloups@uca.fr

## SERVICE SOCIAL UCA

Écoute, soutien, conseil, information, accès aux droits, orientation

Le service social du SSU a pour mission l'accompagnement social des étudiants. Il est soumis au secret professionnel, dans le cadre du code civil et du code de déontologie. Il exerce son activité dans une équipe pluridisciplinaire et a un rôle actif dans la prévention et la promotion de la santé.

Les assistants de service social reçoivent sur rendez-vous les étudiants en difficultés (problèmes personnels, psychologiques, de santé, familiaux, matériels, d'orientation et/ou relatifs à leurs conditions de vie étudiante. L'objectif visé étant de construire avec l'étudiant un projet personnel le conduisant vers l'autonomie.

Dans ce cadre, les assistants de service social proposent aux étudiants des entretiens individuels permettant d'aborder ensemble leurs préoccupations.

**Sur chaque site de l'INSPÉ, il existe un comité de veille et d'écoute pour faire face à la détresse psychologique des étudiants.**

À Chamalières, les membres de ce comité sont Catherine Briat et Nadia Liris.

À Moulins, ce sont le gestionnaire et la responsable de site, épaulés par l'infirmière.

Au Puy en Velay, il s'agit de la gestionnaire de site.

SERVICE SOCIAL

Tél : 04 73 34 97 20  
www.sante.uca.fr

## CELLULE HARCÈLEMENT SEXUEL

Dans le but de lutter contre le harcèlement sexuel à l'université, une cellule d'écoute et d'accompagnement a été mise en place à l'Université Clermont Auvergne.

Si vous êtes victime ou témoin d'actes de harcèlement sexuel à l'université ou sur vos lieux de stage, vous pouvez, en toute confidentialité :

- appeler ce numéro : 07 88 91 82 86
- ou envoyer un mail à : cellule-harcelementsexuel@uca.fr

Cette cellule a pour mission d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement des membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels).

## INFIRMERIE

Sur les sites du Puy-en-Velay et d'Aurillac une infirmerie est accessible.

Sur le site de Moulins un dispositif de santé a été mis en place avec la création du Campus en partenariat avec l'agglomération Moulinoise.

Sur le site de Chamalières une trousse de soin est disponible à chaque étage dans tous les bâtiments.

Les étudiants de l'INSPÉ bénéficient également des services de santé universitaire de l'UCA.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIPLÔME

Le diplôme poursuit deux objectifs :

- Inscrire les démarches de prévention et d'éducation à la santé au sein des pratiques des professionnels oeuvrant au quotidien auprès des jeunes, des adultes et des personnes âgées ;
- Professionnaliser les pratiques des professionnels dans ce secteur.

La formation vous permet de développer de véritables démarches de prévention et d'éducation à la santé avec l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et de santé, et ainsi permettre à chaque individu d'améliorer ses connaissances en matière de santé et de développer plus de maîtrise de santé.

Vous serez alors en mesure de développer des actions qui s'inscrivent dans une perspective de promotion de la santé basée notamment sur un travail autour des facteurs de protection (compétences psychosociales, connaissance des produits, relation avec les proches...) et des déterminants de la santé.

## RESPONSABLE SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU DIPLÔME :

Didier Jourdan  
didier.jourdan@uca.fr

## DIRECTRICE DES ÉTUDES :

Mylène Brun-Perrin  
Mylene.BRUN-PERRIN@ext.uca.fr

## SERVICE FORMATION

Emmanuelle Planchat  
emmanuelle.planchat@uca.fr  
04 73 31 71 71

## SECRÉTARIAT

Mathilde Mazelier  
mathilde.mazelier@uca.fr  
04 70 35 13 06

## PERSONNE-RESSOURCE INFORMATIQUE ET ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Mickaël Touzet  
mickael.touzet@uca.fr

## PERSONNE-RESSOURCE NUMÉRIQUES ET DOCUMENTAIRES

Marie Durand Bernet  
marie.bernet@uca.fr

Stéphane Hardy  
stephane.hardy@uca.fr

## CORRESPONDANTS HANDICAP

François Curien  
francois.curien@uca.fr

## LIEU DE FORMATION

INSPÉ Clermont Auvergne  
28 rue des Geais  
03 000 MOULINS  
04 70 35 13 00

## SERVICE FORMATION

INSPÉ Clermont Auvergne  
36 av Jean Jaurès  
63 407 CHAMALIERES

# COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES

C'est une approche par compétence qui a été retenue dans ce diplôme.

A l'issue de la formation, vous serez capable :

- Compétence N°1 : d'animer des séances en éducation à la santé
- Compétence N°2 : de concevoir et d'évaluer un projet en éducation à la santé
- Compétence N°3 : de se constituer des ressources en éducation à la santé et d'en réaliser une veille
- Compétence N°4 : de rédiger, de répondre à des appels d'offre et de communiquer autour des actions
- Compétence N°5 : de coordonner des actions et des ressources

Le E-portfolio permet de suivre le développement de vos compétences au service de votre insertion professionnelle et / ou développement de carrière.

# MÉTIERS VISÉS

Liste des activités visées par le diplôme

Le diplômé de la licence professionnelle « Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques, métiers de la santé » peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en œuvre les activités suivantes :

- Activités de planification, conception, mise en œuvre, évaluation et communication autour de projets en prévention et éducation à la santé
- Activités impliquant la gestion d'équipes et nécessitant la mise en œuvre d'approche partenariale dans le cadre de projets en prévention et éducation à la santé
- Activités mobilisant une réflexion éthique et juridique sous-tendant les activités de prévention et d'éducation à la santé
- Activités liées à la mise en œuvre de projets de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux populations et aux territoires

Les capacités suivantes seront évaluées à travers l'ensemble des UE :

- Planifier des projets de prévention et d'éducation à la santé adaptés aux territoires et aux populations visées
- Développer des approches partenariales en promotion de la santé
- Gérer une équipe
- Réaliser un diagnostic en matière de prévention et d'éducation à la santé
- Evaluer des projets en prévention et éducation à la santé
- Se constituer une base de références scientifiques et professionnelles en prévention et éducation à la santé
- Développer une pratique réflexive et analyser les activités en prévention et éducation à la santé
- Mobiliser les outils numériques dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Rédiger un rapport écrit et communiquer autour d'un projet en prévention et éducation à la santé
- Être capable de valoriser ses compétences
- Être capable d'esprit d'initiative et de mettre à jour et développer ses connaissances et compétences en matière de prévention et d'éducation à la santé

Secteurs d'activités et types d'emplois visés

Les secteurs principaux d'activités se situent de manière générale au sein des entreprises, des collectivités territoriales, des services de santé des services publics, des associations et mutuelles, ainsi que dans les chambres consulaires.

Les emplois visés sont ceux de « chargé de projet et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé », d'« intervenant territorial en promotion de la santé », de « chargé de mission », « chargé de prévention au sein des collectivités territoriales », « coordinateur atelier Santé ville ».

Codes des fiches ROME les plus proches : K1205 - Information et médiation sociale

Chargé / Chargé de médiation de santé publique ; chargé de médiation interculturelle ; chargé de projet en éducation pour la santé ; chargé d'éducation pour la santé.

## CALENDRIER DE FORMATION

Semaines en présentiel à Moulins

1ère semaine : 27 septembre au 02 octobre 2021

2ème semaine : 3 au 8 janvier 2022

3ème semaine : 28 février au 5 mars 2022

4ème semaine : 9 au 14 mai 2022

Cours et soutenance pendant la semaine du 20 au 25 juin 2022

### Cours à distance

Pour suivre les enseignements à distance, les étudiants doivent impérativement disposer d'un ordinateur pouvant faire fonctionner un navigateur récent, d'un micro-casque (ou équipement équivalent) et d'un accès internet fiable.

Planning à venir

Les enseignements à distance se déroulent via l'espace numérique de travail.

Les enseignements à distance se déclinent sous différentes formes :

- Synchrones (classe virtuelle de 18h à 20h les mardis et jeudis) : il s'agit ici d'enseignements à distance auxquels vous accéderez par une adresse Internet communiquée avant la session. Après identification, vous participerez sur la plateforme Adobe Connect à un travail dirigé avec l'enseignant et pourrez interagir avec lui, comme dans un cours classique. Ces moments de formation sont fixés à l'avance et un planning est défini en amont. L'assiduité est obligatoire sauf raisons médicales.
- Asynchrones : il s'agit ici de travaux dirigés qui seront déposés sur votre plateforme de formation et à réaliser pour la date indiquée par le formateur.

# VOTRE PARCOURS DE FORMATION

SEMESTRE 1	UE 1	Intervenir : fondamentaux en prévention, promotion et éducation à la santé	21 crédits
	UE 2	Intervenir : éléments de professionnalisation	9 crédits

SEMESTRE 2	UE 3	Intervenir : approfondissement et/ou découverte	6 crédits
	UE 4	Intervenir : Projet tuteuré	9 crédits
	UE 5	Développement professionnel promotion de la santé : stage et Eportfolio	15 crédits

## CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

### SEMESTRE 1

#### UE 1 : INTERVENIR : FONDAMENTAUX EN PREVENTION, PROMOTION ET EDUCATION A LA SANTE

Elément constitutif 1 : Approche théorique et thématique  
Elément constitutif 2 : Approche territoriale et populationnelle  
Elément constitutif 3 : Pratique et cadre de l'intervention

Responsable : Carine Simar  
Intervenants : Carine Simar, Philippe Cury, Didier Jourdan

Descriptifs : Cette UE vise à permettre aux étudiants de maîtriser les fondamentaux en prévention, promotion et éducation à la santé structurés autour de trois axes : la place des thématiques de santé, le contexte de l'intervention et les publics cible.

Objectifs : Acquérir les éléments fondamentaux pour l'action à partir d'éléments théoriques et d'actions déjà mises en œuvre  
Politiques et modèles en matière de promotion de la santé  
Fondamentaux sur les thèmes de santé  
Connaissances des publics  
Les déterminants de santé et inégalités sociales et de santé  
Les métiers et les publics

Acquis d'apprentissage : A l'issue de cette UE, l'étudiant disposera des éléments fondamentaux pour l'intervention en promotion de la santé, prévention et éducation à la santé à partir d'apports théoriques et d'actions évaluées.

Compétences visées : Animer des séances en prévention et éducation à la santé.

Évaluation : évaluation sur table pendant la semaine de cours + dossiers à rendre

# CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

## UE 2 : INTERVENIR : ÉLÉMENTS DE PROFESSIONNALISATION

Elément constitutif 1 : Méthodologie de projets

Elément constitutif 2 : Travail collectif et partenarial, technique d'expression

Elément constitutif 3 : Anglais

Elément constitutif 4 : Outils numériques

Responsable : Philippe Cury

Intervenants : Catherine Besiers-Tabourneau, Carine Simar, Ciara Whigam, Mickael Touzet

**Descriptifs** : Cette UE est centrée sur la maîtrise par les étudiants des savoir-faire professionnels nécessaire à la mise en œuvre de dispositifs d'intervention en promotion de la santé, prévention et éducation à la santé y compris la maîtrise des outils numériques et l'expression en langue anglaise.

**Objectifs** : S'outiller sur le plan personnel et professionnel pour réaliser un diagnostic et une planification d'actions

Enquêtes de santé et ressources documentaires validées

Outils informatiques

Veilles documentaires

Travail en partenariat

Anglais

Méthodologie de projet

Outils et techniques de prévention

**Acquis d'apprentissage** : A l'issue de cette UE, l'étudiant disposera des compétences nécessaires à la conduite de projets, au travail collectif et partenarial, aux techniques d'intervention et il maîtrisera les principes pour réaliser une veille documentaire, l'analyse des données probantes disponibles et des outils d'intervention ainsi que les clés pour répondre à des appels à projet. En outre, l'étudiant développera des connaissances et compétences en lien avec le travail intersectoriel, central en promotion de la santé.

**Compétences visées** : Rédiger et répondre à des appels à projet et communiquer autour des actions. Coordonner des actions et des ressources. Se constituer des ressources en éducation à la santé et en réaliser une veille.

**Évaluation** : dossiers à rendre

## SEMESTRE 2

### UE 3 : INTERVENIR : APPROFONDISSEMENT ET/OU DÉCOUVERTE À PARTIR D'ÉTUDES DE CAS

Elément constitutif 1 : Etude de cas thématique

Elément constitutif 2 : Etude de cas populationnelle

Elément constitutif 3 : Etude de cas territoriale / locale

Responsable : Mylène Brun-Perrin

Intervenante : Mylène Brun-Perrin

**Descriptifs** : Cette UE est centrée sur l'étude de dispositifs de promotion de la santé, prévention et éducation à la santé sous les angles thématique, populationnel et territorial. Il s'agira, au travers d'étude de cas, d'identifier les principes de mise en œuvre de démarche de conduite de projet et d'action de promotion de la santé.

**Objectifs** : A partir d'actions réalisées, acquérir une démarche visant la mise en oeuvre d'actions  
Démarche de mise en oeuvre de séances / projet en promotion de la santé

**Acquis d'apprentissage** : A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable d'identifier les principales caractéristiques des dispositifs de promotion de la santé, prévention et éducation à la santé et disposera d'un large ensemble d'exemple d'intervention auquel il pourra se référer.

**Compétences visées** : Analyser un projet ou des actions en promotion et éducation à la santé.

**Évaluation** : dossiers à rendre

# CONTENUS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

## UE 4 : INTERVENIR : PROJET TUTEURÉ

Elément constitutif 1 : Diagnostic  
Elément constitutif 2 : Planification  
Elément constitutif 3 : Projet final

Responsable : Catherine Besiers-Tabourneau  
Intervenante : Catherine Besiers-Tabourneau

**Descriptifs** : L'objectif de cette UE est de permettre à l'étudiant à travers la conception, la planification d'un projet en éducation et promotion de la santé, pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de ce dernier.

**Objectifs** : Conception, planification voire mise en œuvre de projets  
Conception d'un projet de promotion de la santé

**Acquis d'apprentissage** : A l'issue de cette UE l'étudiant sera capable de concevoir, évaluer et de mettre en œuvre un dispositif d'intervention en promotion de la santé, prévention ou éducation à la santé dans le cadre d'un travail collectif.

**Compétences visées** : Concevoir, évaluer voire mettre en œuvre un projet en promotion et éducation à la santé.

**Évaluation** : dossiers à rendre + 1 oral

## UE 5 : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROMOTION DE LA SANTÉ : STAGE ET EPORTFOLIO

Elément constitutif 1 : Analyse d'une compétence 1  
Elément constitutif 2 : Analyse d'une compétence 2  
Elément constitutif 3 : Analyse d'une compétence 3  
Elément constitutif 4 : Stage

Responsables : Carine Simar, Philippe Cury  
Intervenants : Carine Simar, Philippe Cury

**Descriptifs** : L'objectif de cette UE est de permettre à l'étudiant de comprendre et analyser son parcours, à travers les expériences académiques et de stage, dans une perspective de développement professionnel afin de documenter les compétences professionnelles visées par le diplôme.

**Objectifs** : Mise en œuvre et analyse d'actions  
Comprendre et analyser les prescriptions en matière de promotion de la santé, Identifier et analyser le développement des compétences liées aux métiers d'animateur et de chargé de mission, Comprendre et analyser l'activité professionnelle

**Acquis d'apprentissage** : A l'issue de cette UE l'étudiant sera capable de tracer, décrire et analyser son parcours et son activité dans un e-portfolio d'apprentissage.

**Compétences visées** : Analyser sa trajectoire professionnelle dans une perspective de développement professionnel en lien avec les capacités suivantes :

- Animer des séances en prévention et éducation à la santé
- Concevoir et évaluer un projet en promotion et éducation à la santé
- Se constituer des ressources et réaliser une veille
- Rédiger et répondre à des appels à projet et communiquer autour des actions
- Coordonner des actions et des ressources

**Évaluation** : dossiers à rendre + 1 oral

# NUMÉRIQUE

La formation à l'usage des moyens numériques de la licence professionnelle s'appuie sur des cours spécifiques en présentiel, à distance et sur l'utilisation de ressources en ligne.

Par ailleurs, la formation dans son ensemble fournit des situations qui permettent aux étudiants de développer la plupart des compétences numériques attendues.

En particulier :

- L'évaluation des sources d'information,
- La recherche et l'organisation d'informations sur des sujets de santé à partir de sources fiables, la collecte et l'organisation de ces ressources.
- La création d'une enquête en ligne, le traitement et l'exploitation de ses résultats
- La création de medias utilisables dans une campagne de prévention
- L'utilisation d'outils collaboratifs pour travailler en équipe sur un projet
- L'utilisation des moyens numériques pour présenter les résultats d'un travail, pour communiquer une idée, un message.
- L'utilisation des ressources numériques dans le respect des lois et règlements.

Le détail des compétences à acquérir et les thèmes professionnels en lien avec elles se trouvent sur la plateforme, onglet "numérique".

# STAGE

## DIRECTION ET COORDINATION DU STAGE

### Bureau des stages - INSPÉ - Chamalières

Vincent Michel  
vincent.michel@uca.fr

Sabine Lefort  
sabine.lefort@uca.fr

### LP Métiers de la santé - INSPÉ - Moulins

Directrice des études - diplôme  
Mylène Brun-Perrin  
Mylene.BRUN-PERRIN@ext.uca.fr

### Coordinatrice mise en stage - diplôme

Mathilde Mazelier  
mathilde.mazelier@uca.fr

### IRFSSA - Moulins

Coordination parcours IDE  
Agnès Dollet  
agnes.dollet@croix-rouge.fr

### Coordination parcours ASS

Frédéric Laurent  
frederic.laurent@croix-rouge.fr

### Modalités pratiques du stage

- L'UE 5 est placée sous la responsabilité de Carine Simar et Philippe Cury
- Durée du stage : 12 semaines minimum soit 384 h minimum
- Le stage peut débuter dès lors que les procédures administratives (cf doc UE5\_0\_Procédure mise en stage) sont effectuées – et doit se terminer avant la semaine N°24
- Les extraits du e-portfolio se déroule lors de la semaine N°25.
- Les objectifs de stage doivent recouper les compétences et capacités décrites dans les pages suivantes.

# MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

## Validation des semestres

Le semestre 1 est composé de 30 crédits

Le semestre 2 est composé de 30 crédits

## Communication des notes

Les notes vous seront communiquées via votre ENT à l'issue du jury des semestres :

- Date du jury du semestre 1 : 25 Février 2022
- Date du jury du semestre 2 : 30 Juin 2022

## Dépôt des évaluations sur la plateforme de formation

Pour chaque travail demandé, le formateur crée sur la plateforme de formation un espace de rendu spécifique. Il revient au formateur de définir la forme du travail, le délai imparti et d'autoriser ou non les rendus tardifs.

Ce dispositif est le seul mode de rendu permettant une prise en compte officielle des travaux dans le cadre des évaluations de la licence professionnelle.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 (dix) sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 (dix) sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

La compensation entre éléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement, d'une part, et les Unités d'Enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire. Elle intervient entre Unités d'Enseignement d'un même semestre et entre les deux semestres de l'année universitaire. L'obtention d'une moyenne inférieure à 10 (dix) sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage exclut le processus de compensation.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des Unités d'Enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 (huit) sur 20.

Pour les licences professionnelles, les masters et les diplômes d'ingénieurs, c'est le Jury qui se prononce sur la possibilité de redoubler.

## CARTE D'ÉTUDIANT

La carte d'étudiant, document nominatif et personnel, permet l'identification rapide et sans ambiguïté des étudiants régulièrement inscrits. Les documents photographiques demandés doivent être récents et de bonne qualité.

La carte d'étudiant donne accès aux enceintes et locaux de l'Université. Elle est impérativement présentée aux agents de l'Université ou aux agents désignés par l'autorité universitaire chaque fois que ceux-ci la demandent. Tout refus de présentation expose l'étudiant à une procédure disciplinaire.

Tout prêt, échange, falsification ou tentative de falsification de carte est interdit et est passible de sanctions, notamment disciplinaires.

L'étudiant peut demander la réédition de sa carte d'étudiant perdue, volée ou détériorée. Une somme forfaitaire compensant les frais de cette réédition lui sera alors réclamée.

## COMPORTEMENT GÉNÉRAL DES USAGERS

Le comportement des usagers (notamment action, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature à :

- porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'Université
- créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche (cours, examens...), administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée sur les différents sites de l'Université
- porter atteinte au principe de laïcité du Service Public de l'Enseignement Supérieur tel que défini par la réglementation et la jurisprudence
- porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur, tel que défini dans la Charte de la Laïcité dans les Services Publics.

Les téléphones portables sont éteints lors des activités pédagogiques.

Les usagers doivent également respecter les règlements intérieurs adoptés par chaque composante et avoir une tenue appropriée aux impératifs d'hygiène et de sécurité, notamment dans les matières scientifiques ou pour tout enseignement ou épreuve comportant des manipulations de substances ou d'appareils dangereux ou nécessitant le port de tenues vestimentaires adaptées. La tenue doit être adaptée aux activités physiques et sportives le cas échéant.

A titre préventif, le Président de l'Université peut temporairement restreindre ou interdire l'accès à tout ou partie des locaux de l'Université à toute personne dont le comportement est susceptible de troubler la sécurité des membres de la communauté universitaire.

Sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales, tout manquement aux présentes dispositions est de nature à fonder des sanctions prises par la section disciplinaire de l'Université, saisie en ce sens par le Président de l'Université

## Sessions d'examen

On distingue 3 sortes de session d'examen :

- 1ère session: il s'agit de la session initiale d'examens terminaux et/ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.
- session de remplacement : il s'agit d'une session d'examen ouverte exclusivement aux étudiants qui ont une ou plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu. Cette session est antérieure aux Jurys de 1ère session.
- 2nde session : il s'agit de la session d'examens de rattrapage organisée pour les étudiants ajournés ou défailants en 1ère session. Cette session est postérieure aux Jurys de 1ère session.

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Nul ne peut bénéficier de sessions supplémentaires ou dérogatoires hormis les sessions de remplacement.

Une 2<sup>de</sup> session ne peut pas intervenir dans un délai inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> session. C'est une session de contrôles terminaux.

Une Unité d'Enseignement validée en 1<sup>ère</sup> session est automatiquement et définitivement capitalisée ; elle ne peut pas être repassée en 2<sup>de</sup> session. De même, un élément pédagogique constitutif validé en 1<sup>ère</sup> session et pour lequel des crédits européens sont définis est automatiquement et définitivement capitalisé.

Dans une formation n'utilisant pas le processus de compensation, l'étudiant est dans l'obligation de repasser toutes Unités d'Enseignement non validées.

En cas de non-validation d'Unités d'Enseignement à la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant choisit celles qu'il souhaite repasser en 2<sup>de</sup> session, espérant valider les autres par compensation.

La note attribuée en 2<sup>de</sup> session à une Unité d'Enseignement ou à un élément pédagogique constitutif est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement ou de cet élément pédagogique constitutif entre la 1<sup>ère</sup> session et la 2<sup>de</sup> session. Si l'étudiant a été défaillant en 1<sup>ère</sup> session, seule sa note de 2<sup>de</sup> session est prise en compte.

## ORGANISATION DES EXAMENS

### Conditions de participation aux examens

Pour pouvoir participer aux contrôles de connaissances et valider les examens, l'étudiant doit être régulièrement inscrit, administrativement et pédagogiquement, à la formation. Il ne doit pas faire l'objet d'une mesure d'interdiction ou d'exclusion.

### Convocation des étudiants aux examens terminaux

Le calendrier des examens est diffusé par voie d'affichage sur l'ENT ainsi que sur des panneaux d'affichage prévus à cet effet au plus tard 15 jours calendaires avant le début des épreuves en précisant la date, l'heure, la durée et le lieu de chaque épreuve écrite. Il précise également, si nécessaire, la liste des documents, ainsi que la nature des instruments de calcul autorisés. Le calendrier prévoit pour chaque étudiant une pause déjeuner entre la dernière épreuve du matin et la première de l'après-midi. Ces informations sont indicatives et peuvent être modifiées en raison de circonstances exceptionnelles.

L'affichage du calendrier dans l'ENT vaut convocation individuelle aux examens. Une composante peut ajouter tout autre moyen de convocation à condition que le processus soit identique pour l'ensemble de ses formations. Une convocation individuelle est adressée aux étudiants dispensés d'assiduité au moins 15 jours à l'avance.

Les éventuelles modifications de calendrier sont portées à la connaissance des étudiants via leur messagerie institutionnelle, qu'ils sont tenus de vérifier régulièrement. Par ailleurs, ils vérifient leur convocation et se manifestent immédiatement auprès des Services de Scolarité en cas d'anomalie.

L'Université ne garantit la compatibilité des dates d'examens que pour les doubles cursus dont les Modalités de Contrôle des Connaissances ont été validées par les instances. La compatibilité n'est pas assurée pour les ajournés admis conditionnels (AJAC).

Le service public de l'enseignement supérieur est laïc. L'administration tient compte des contraintes inhérentes au fonctionnement du service et agit dans le respect des modalités d'organisation et du contrôle des connaissances. Dans la détermination du calendrier des évaluations des étudiants, et si les Modalités du Contrôle des Connaissances et les contraintes de service le permettent, la composante s'efforce d'organiser les concours, les examens et les contrôles à des dates auxquelles les convictions religieuses des étudiants n'empêcheraient pas ceux-ci de s'y présenter. Toutefois, dans le cas où une épreuve ne peut être organisée qu'un jour de repos, de cérémonie ou de fête en lien avec la religion, la composante est en droit de refuser de modifier la date du concours, de l'examen ou du contrôle continu prévue. Aucune session spéciale ou dérogatoire n'est organisée dans une telle situation, car cela ne permettrait pas d'assurer l'égalité de tous les usagers. Il en est de même pour tout motif philosophique ou politique que des usagers invoqueraient pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer les dates d'une épreuve, ou pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

## DÉROULEMENT DES EXAMENS TERMINAUX

### Accès aux salles et installation des étudiants

Les étudiants se présentent au minimum 30 minutes avant le début d'une épreuve et ne peuvent pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement. Ils se munissent de leur carte d'étudiant ou, à défaut, d'une pièce d'identité officielle et valide avec photographie et d'un certificat de scolarité de l'année en cours. L'accès aux salles d'examen est interdit à tout étudiant n'ayant pas satisfait aux modalités d'inscription administrative et pédagogique. Lorsqu'un étudiant ne figure pas sur la liste d'émargement, il est autorisé à composer sous réserve de la vérification ultérieure de sa situation administrative et pédagogique. Cette autorisation ne préjuge pas de la recevabilité de la note qui lui sera attribuée. Les dispositions suivantes s'appliquent également dans le cadre du contrôle continu :

Aucun étudiant ne peut entrer dans la salle d'examen au-delà de la première heure de l'épreuve. Pendant la première heure d'épreuve, chaque composante fixera dans son propre règlement intérieur ou dans les Modalités de Contrôle des Connaissances, les conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve. Ces éléments seront portés à la connaissance des étudiants par la composante.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES (SUITE)

Le refus d'accéder à la salle d'examen en cas de retard, ainsi que les raisons sont mentionnés sur le procès-verbal. En tout état de cause l'admission d'un étudiant retardataire ne lui donne pas droit à un temps de composition supplémentaire ; celui-ci est amputé de son temps de retard. Aucun retard n'est admis pour les concours.

Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux.

L'étudiant pose son sac à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé. Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information, ou permettant l'accès à internet sont éteints et demeurent dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. Tout document et tout matériel non expressément autorisés ne peuvent être utilisés par les étudiants. De même, les dictionnaires de langue et les traducteurs sont interdits pour les étudiants étrangers, sauf mention contraire sur l'en-tête du sujet. Le non-respect de cette disposition constitue une tentative de fraude aux examens.

L'étudiant occupe obligatoirement la place qui lui est attribuée. Un contrôle peut être effectué durant l'épreuve. Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

### Tenue de l'épreuve

A tout moment du déroulement de l'épreuve, il peut être procédé à un nouveau contrôle de l'identité d'un étudiant, notamment afin de prévenir les cas de substitution de personnes.

Les sujets d'examen sont distribués face retournée afin que les étudiants ne puissent pas en prendre connaissance avant le début de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le responsable de salle donne la consigne de retourner les sujets. Cette consigne ne peut pas être donnée avant l'heure du début de l'épreuve telle qu'indiquée sur la convocation, si tous les étudiants ne sont pas présents.

Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est notée. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée (exemple : si l'épreuve commence à 8h05 et qu'elle dure 1h, elle se terminera à 9h05).

Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons. Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne peut être apposé sur les copies.

Les étudiants remettent leur copie, même blanche, et émargent la liste de présence avant de quitter la salle.

Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est possible pour les épreuves écrites ou orales dont la durée de composition est inférieure à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir à partir de la fin de la première heure.

Ils ne doivent pas avoir accès à des documents ou matériels de communication ou d'information non autorisés et/ou ne doivent pas communiquer avec une tierce personne. Les sorties sont donc accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (une sortie d'un étudiant à la fois) ; lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Si un étudiant veut sortir définitivement de la salle et notamment à la fin de la première heure, il le signale au personnel de surveillance et rend sa copie.

### Fin des épreuves

La durée d'un examen doit être respectée et ne peut être prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

A l'issue du temps de composition, les étudiants remettent immédiatement leur copie, ainsi que les intercalaires et les brouillons non utilisés. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche. Ceci s'applique également à l'étudiant qui quitte définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Un étudiant qui ne rend pas sa copie est considéré comme défaillant.

Les pages de chaque feuille composant la copie sont numérotées dans l'ordre. Le nombre de feuilles intercalaires utilisées est également mentionné sur la copie.

Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

Les étudiants signent obligatoirement la liste d'émargement au plus tard au moment de la remise de leur copie.

Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve et signé par le personnel de surveillance. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les sorties momentanées et les incidents survenus lors l'épreuve.

### ABSENCE À UN EXAMEN

L'absence aux examens est traitée différemment selon les modalités d'évaluation :

Cas d'une absence lors d'une épreuve terminale de 1ère session : toute absence se traduit par la défaillance à l'épreuve. Cette défaillance empêche le calcul de compensation au semestre et à l'année. L'étudiant aura la possibilité de se présenter en 2nde session. En cas d'absence aux épreuves de 1ère et de 2nde session, l'étudiant est déclaré défaillant à l'épreuve.

Cas d'une absence lors d'une épreuve de contrôle continu : les composantes fixent dans leur règlement intérieur ou dans les Modalités de Contrôle des Connaissances si elles différencient absences justifiées et absences injustifiées.

Si la composante choisit de ne pas distinguer les absences, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser cette note dans le calcul de la moyenne de l'Unité d'Enseignement ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant. En tout état de cause, la note finale de contrôle continu devra être la moyenne de 2 notes minimum. La composante fixe un nombre d'absences (y compris aux éventuelles épreuves de substitution) maximum tolérées par semestre au-delà duquel l'étudiant est considéré comme défaillant.

Si la composante choisit de distinguer absences justifiées et absences injustifiées, en cas d'absence justifiée, la règle du paragraphe précédent s'applique. En cas d'absence injustifiée, soit la composante fixe un nombre d'absences injustifiées maximum tolérées par semestre au-delà duquel l'étudiant est considéré comme défaillant, soit l'absence injustifiée correspond à un zéro.

5 > 7 OCTOBRE 2021

# CLERMONT FÊTE SES ÉTUDIANTS

- JEU DE PISTE
- CONCERTS
- ICE PARTY

25<sup>e</sup>  
édition

   [www.clermont-ferrand.fr](http://www.clermont-ferrand.fr)

## ADRESSES UTILES

### LA MUTUELLE DES ETUDIANTS (LMDE)

18, rue Georges Clémenceau - 63 000 Clermont-Ferrand  
Site : [www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)

### SOCIETE MUTUALISTE DES ETUDIANTS DE LA REGION RHÔNE-ALPES AUVERGNE (SMERRA)

23, boulevard Paul Pochet Lagaye - 63 000 Clermont-Ferrand  
Site : [www.smerra.fr](http://www.smerra.fr)

### CROUS

25, rue Etienne Dolet - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.34.44.00  
Site : [www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

### RECTORAT D'ACADEMIE

avenue Vercingétorix - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.99.30.00  
Site : [www.ac-clermont.fr](http://www.ac-clermont.fr)

### ESPACE D'ACCUEIL ETUDIANTS

30 rue Etienne Dolet - 63 037 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.34.95.71  
Site : [usine.crous-clermont.fr/cnous/lespace-accueil-etudiants/](http://usine.crous-clermont.fr/cnous/lespace-accueil-etudiants/)

### ESPACE INFO-JEUNES

5, rue Saint Genès - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.92.30.50  
Site : [www.info-jeunes.net](http://www.info-jeunes.net)

### AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Maison de l'habitat - 129, avenue de la République - 63 100 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.42.30.75  
Site : [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

### ACTION LOGEMENT SERVICES

44 boulevard du Pont Rouge 15 000 Aurillac  
Tél : 04.71.45.40.48  
Site : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

### ACTION LOGEMENT SERVICES

71 rue Faubourg Saint-Jean 43 000 Le Puy en Velay  
Tél : 04.71.04.56.65  
Site : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

### ACTION LOGEMENT SERVICES

18 rue Blatin 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.29.43.43  
Site : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DÔME

Cité administrative - rue Pélissier - 63 032 Clermont-Ferrand  
Tél : 08.20.25.63.10  
Site : [www.puydedome.caf.fr](http://www.puydedome.caf.fr)

## LIVRET DE FORMATION DE L'INSPÉ CLERMONT AUVERGNE

INSPÉ Clermont auvergne,  
36, avenue Jean Jaurès C.S. 20 001  
63407 Chamalières Cedex  
Tél : +33 (0)4 73 31 71 50